

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière – 14 juin 2019

SOMMAIRE

FOCUS

- *La non-conformité de l'Italie avec le critère de la dette justifie une procédure de déficit excessif selon la Commission*
- *Le gouvernement entend poursuivre le dialogue avec la Commission pour parvenir à un accord et estime que le respect des règles du Pacte de stabilité et de croissance sera assuré en 2019*

CONJONCTURE ECONOMIQUE

- *L'OCDE révisé ses perspectives économiques, et prévoit une croissance nulle en 2019 et une dette publique à 135% du PIB en 2020*
- *Pour la Banque d'Italie et l'ISTAT, la croissance s'établirait plutôt à +0,3% en 2019*
- *La croissance s'améliore faiblement au 1er trimestre (+0,1%) après deux trimestres récessifs, soutenue principalement par les exportations*
- *La confiance des entreprises et celle des ménages s'améliorent en mai*

POLITIQUES ECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES

- *Moins de 142 200 demandes de départ en retraite anticipée ont été déposées au titre de la Quota 100*
- *Plus de 674 400 demandes de revenus de citoyenneté ont été acceptées à fin mai et le rythme de dépôt de nouvelles demandes a ralenti fortement*

COMMERCE EXTERIEUR ET POLITIQUES COMMERCIALES

- *Le taux de croissance des échanges commerciaux italiens au 1^{er} trimestre 2019 est le plus faible enregistré depuis 2016*

SECTEUR FINANCIER

- *Le gouverneur de la Banque d'Italie Visco exprime sa préoccupation concernant la vulnérabilité du secteur bancaire, et soutient une plus grande intégration européenne*
- *En 2018, les banques italiennes ont renoué avec les bénéfices et la rentabilité*
- *Les négociations relatives à la reprise de la banque Carige se poursuivent*
- *La Commission européenne fait appel de l'arrêt « Tercas » rendu par le Tribunal de l'Union européenne*
- *Si la procédure à « double voie » se précise, la mise en œuvre du fonds d'indemnisation des épargnants lésés reste conditionnée à l'accord de la Commission européenne*
- *La Commission européenne a donné son accord à la prorogation du mécanisme de garantie publique pour les opérations de titrisation de crédits détériorés (GACS)*
- *Le Président Guzzetti a été remplacé par Francesco Profumo à la tête de l'Association des fondations d'origine bancaire et des caisses d'épargne (ACRI) et par Giovanni Fosti à la présidence de la fondation Cariplo (fondation bancaire du groupe Intesa Sanpaolo – Milan)*

NOMINATIONS

- *Biagio Mazzotta est nommé à la direction de la Ragioniera Generale dello Stato*

TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	1 ^e trim. 2019	-0,1%		Inflation IPCH (g.a.)	mai 2019	+0,9% ^p	
Taux de chômage	avr. 2019	10,2%		Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	mars 2019	+0,5% ^p	
Taux de chômage des jeunes	avr. 2019	31,4%		Production industrielle (g.a.)	avr. 2019	-1,5%	

Source : données ISTAT

FOCUS

Le chiffre du mois

38 400 €

montant moyen de la dette publique italienne par habitant en 2018

La non-conformité de l'Italie avec le critère de la dette justifie une procédure de déficit excessif selon la Commission

La Commission a publié, le 5 juin, ses propositions de recommandations-pays suite à l'examen des programmes de stabilité (PSTAB) et des programmes nationaux de réforme (PNR), dans le cadre du semestre européen. Ces recommandations devront être adoptées par le Conseil Ecofin.

Suite à l'examen du PSTAB et du PNR de l'Italie, la Commission a adopté un nouveau [rapport au titre de l'article 126\(3\) du Traité sur le fonctionnement de l'UE](#) qui analyse le respect des critères de

déficit et de dette prévus par le Traité.

La Commission conclut que l'Italie n'est pas conforme aux règles européennes relatives à la dette en 2018 et, qu'en conséquence, une procédure de déficit excessif est justifiée. La décision d'ouverture de la procédure appartient au Conseil Ecofin sur la base de l'avis que le Conseil économique et financier doit formuler au plus tard dans les deux semaines qui suivent la publication du rapport.

Le ratio de dette sur PIB augmente en 2018 de 0,8 pt à 132,2%, marquant un écart significatif par rapport à l'ajustement requis par la règle. Cet écart s'amplifierait les années suivantes avec des ratios de dette atteignant 133,7% en 2019 et 135,2% en 2020 selon les estimations de la Commission (132,6% et 131,3% prévus dans le PSTAB de l'Italie).

Les conclusions de la Commission s'appuient également sur les constats suivants :

- la non-conformité ex-post de l'Italie avec la trajectoire d'ajustement vers l'OMT recommandée par le Conseil en juillet 2018 et le risque de déviation significative les deux années suivantes avec un ratio de déficit nominal qui pourrait dépasser 3% en 2020. Selon les estimations de la Commission (qui intègrent l'annulation de la hausse de la TVA en 2020), le ratio de déficit nominal se creuserait de -2,1% en 2018 à -2,5% en 2019 et -3,5% en 2020 (au lieu de -2,4% et -2,1% prévus le PSTAB).
- le ralentissement macroéconomique en Italie à partir du 2nd semestre 2018, qui n'explique qu'en partie l'écart important avec les exigences de trajectoire d'ajustement de la règle sur la dette ;
- des progrès limités dans la mise en œuvre des recommandations adressées par le Conseil, un retour en arrière sur des réformes destinées à renforcer la croissance, un manque de précision des engagements présentés dans le PNR. La Commission estime que les mesures adoptées en loi de finances 2019, dont le dispositif de départ en retraite anticipé Quota 100, combinées à la dégradation des perspectives démographiques, accroissent les risques pour la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

[Dans ses propositions de recommandations pour l'Italie](#), la Commission préconise une réduction nominale des dépenses publiques primaires nettes de 0,1 % en 2020, ce qui correspond à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB, ainsi que la pleine mise en œuvre des précédentes réformes du système de retraites pour réduire la part des pensions de vieillesse et dégager des marges pour d'autres dépenses sociales et des dépenses favorisant la croissance.

Le gouvernement entend poursuivre le dialogue avec la Commission pour parvenir à un accord, et estime que le respect des règles du Pacte de stabilité et de croissance sera assuré en 2019

Une [déclaration officielle](#) a été publiée le 5 juin par la présidence du conseil en réponse au rapport de la Commission. Le gouvernement indique que le déficit nominal sur PIB sera meilleur que prévu en 2019 à -2,1% du PIB (au lieu de -2,4% dans le PSTAB), en raison de recettes en hausse par rapport à 2018 et de dépenses plus faibles que programmées pour les mesures les plus importantes déjà adoptées. Le ratio de déficit structurel s'améliorerait de 0,1 pt. Le gouvernement se déclare en faveur de « *la poursuite d'un dialogue constructif avec la Commission afin d'arriver à un accord sur les modalités selon lesquelles les objectifs pour l'année en cours seront atteints et une trajectoire de réduction du déficit cohérente avec les engagements déjà pris par le gouvernement et le Parlement italiens* ».

CONJONCTURE ECONOMIQUE

L'OCDE révisé ses perspectives économiques et prévoit une croissance nulle en 2019 et une dette publique à 135% du PIB en 2020

L'OCDE a révisé à la hausse de 0,2 pt ses prévisions de croissance pour l'Italie à l'occasion de la publication de ses nouvelles [Perspectives économiques](#), le 21 mai 2019. La croissance serait nulle en 2019, puis se renforcerait mais faiblement en 2020 à +0,6%. La consommation serait pénalisée par une faible dynamique de l'emploi et une hausse de l'épargne, tandis les investissements privés seraient freinés par l'affaiblissement de la demande interne et externe.

Le déficit public s'établirait à -2,4% du PIB pour 2019 puis à -2,9% pour 2020 si le gouvernement décidait une hausse partielle (pour moitié) des taux de TVA en 2020. La dette publique atteindrait 135% du PIB en 2020, sous les effets du creusement du déficit, d'une l'augmentation graduelle de la charge d'intérêt et de la faiblesse de la croissance nominale.

Pour la Banque d'Italie et l'ISTAT, la croissance s'établirait plutôt à +0,3% en 2019

Pour la Banque d'Italie ([Projections macroéconomiques pour l'économie italienne](#) du 7 juin 2019), dont les prévisions de croissance rejoignent [celles de l'ISTAT \(22 mai\)](#), la croissance italienne s'établirait à +0,3% en 2019 sur la base d'une hypothèse d'amélioration de l'environnement international (prévision de hausse des exportations de 2,7%) et de poursuite de la dynamique de croissance des investissements dans la construction (+1,4%). Les investissements en biens d'équipements chuteraient de 2,0% et les dépenses de consommation des ménages ne croîtraient que de 0,5%.

Pour les années suivantes, la croissance se renforcerait à +0,7% pour 2020 et +0,9% pour 2021 selon la Banque d'Italie qui intègre les effets d'une annulation de la hausse des taux de TVA.

L'inflation resterait faible (+0,8% en 2019, +1,0% en 2020 et +1,5% en 2021).

Les projections de la Banque d'Italie ne prennent pas toutefois pas en compte la révision à la baisse des estimations de croissance pour le 1^{er} trimestre 2019 par l'ISTAT.

La croissance s'améliore faiblement au 1^{er} trimestre (+0,1%) après deux trimestres récessifs, soutenue principalement par les exportations

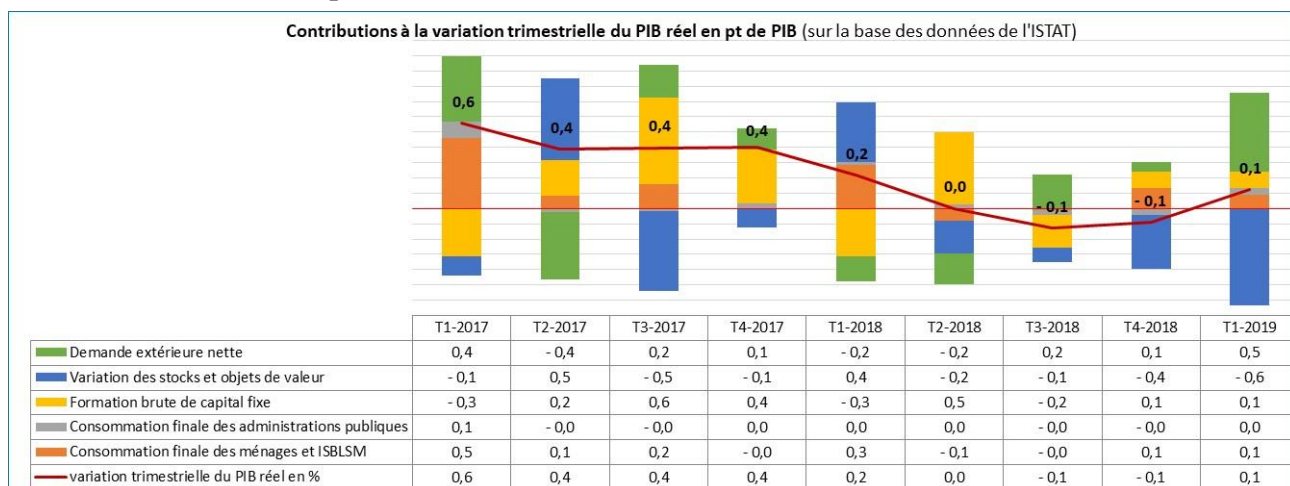
Selon les [dernières estimations de l'ISTAT](#), revues à la baisse de 0,1 pt par rapport à celles du 30 avril dernier, la croissance s'est établie à +0,1% au 1^{er} trimestre (-0,1% par rapport au 1^{er} trimestre 2018) et l'acquis de croissance est nul.

Le solde des échanges extérieurs a été le principal contributeur à la croissance du PIB réel (+0,5 pt) avec une hausse des exportations de 0,2% par rapport au trimestre précédent quand les importations ont reculé de 1,5%. La contribution de la demande interne finale hors stock à la croissance du PIB s'est maintenue à +0,2 pt (+0,1 pt par la consommation privée et +0,1 pt de la formation brute de capital fixe). La dynamique des dépenses de consommation privée est restée faible (+0,1% après +0,2% au

trimestre précédent) et le maintien de la croissance de la formation brute de capital fixe (+0,6%) découle principalement du secteur de la construction (+5,5%), les investissements en biens d'équipement ayant diminué de 2,2% (dont -5% pour ceux en moyens de transports). La contribution de la consommation des administrations publiques est demeurée nulle. La contribution de la variation des stocks a la croissance a quant à elle été fortement négative (-0,6 pt).

La valeur ajoutée de l'industrie a augmenté de 0,9% (dont 2,4% pour la construction), tandis que celle des services a diminué de 0,2% du fait de la baisse enregistrée dans les secteurs des services aux entreprises (-1,4%), financiers et d'assurance (-0,8%) et du commerce, du transport, de l'hôtellerie et la restauration (-0,3%).

L'indice de production industrielle a une nouvelle fois chuté en avril (-1,5% après -1,6% en mars, en glissement annuel) après gagné 0,8% en février. La production de biens d'équipements et biens intermédiaires ont été les plus affectées (-3,8% et -2,6%).



La confiance des entreprises et celle des ménages s'améliorent en mai

L'indice de confiance des entreprises de l'ISTAT se relève de +1,4% en mai par rapport au mois précédent, retrouvant quasiment son niveau de novembre 2018, après les fluctuations enregistrées depuis décembre 2018 qui se sont traduites par un recul total de 2% à fin avril. L'indice de confiance des ménages qui avait perdu 2,8% depuis le début de l'année est également reparti à la hausse (+1,1%).

POLITIQUES ECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES

Moins de 142 200 demandes de départ en retraite anticipée ont été déposées au titre de la Quota 100

Selon les informations publiées par l'organisme de sécurité sociale italien, INPS, à la date du 3 juin 2019, 142 179 demandes ont été déposées pour un départ en retraite anticipée au titre du dispositif Quota 100, dont 46 099 par des agents publics. Les demandes ont été déposées pour 45% par des travailleurs âgés de 63 à 65 ans et pour 36% par des travailleurs de moins de 63 ans. Les trois quarts des demandeurs sont des hommes.

Plus de 674 400 demandes de revenus de citoyenneté ont été acceptées à fin mai et le rythme de dépôt de nouvelles demandes a ralenti fortement

A la fin mai, sur un total de 1 252 148 demandes de revenus de citoyenneté reçues, 54% ont été acceptées et 22% ont fait l'objet d'un rejet. Le nombre de demandes s'est fortement réduit, passant de 820 944 fin mars à 243 481 fin avril et 187 723 fin mai. Le montant moyen versé au titre du revenu de citoyenneté est de 540 euros (source INPS).

Pour les pensions de citoyenneté liquidées (environ 81 000), l'allocation moyenne versée est plus faible, s'établissant à 210 euros (INPS).

COMMERCE EXTERIEUR ET POLITIQUES COMMERCIALES

Le taux de croissance des échanges commerciaux italiens au 1^{er} trimestre 2019 est le plus faible enregistré depuis 2016

L'excédent commercial de l'Italie s'améliore de 8,7% au 1^{er} trimestre 2019 par rapport au 1^{er} trimestre 2018, s'établissant à 8,2 Md€ (source ISTAT). Toutefois, les taux de croissance des exportations et des importations brutes sont les plus faibles enregistrés depuis le 3^{ème} trimestre 2016. Par rapport au 1^{er} trimestre 2018, les exportations (106,5 Md€) n'ont augmenté que de 2,5% et les importations (106,5 Md€) de 1,5% (contre 3,0% et 7,5% au trimestre précédent).

La France conserve ses positions de 2^{ème} fournisseur (8,9% des importations italiennes) et 2^{ème} client de l'Italie (10,7% des exportations), derrière l'Allemagne (16,6% des importations et 13,0% des exportations).

SECTEUR FINANCIER

Le gouverneur de la Banque d'Italie Visco exprime sa préoccupation concernant la vulnérabilité du secteur bancaire, et soutient une plus grande intégration européenne.

Lors de la présentation annuelle du rapport d'activités de la Banque d'Italie à Rome le 31 mai 2019, tout en saluant la poursuite de l'assainissement des bilans, M. Visco a souligné la persistance de coûts opérationnels élevés qui, dans un environnement de taux bas, pèsent sur la rentabilité des établissements de crédit. Le retard accumulé par la moitié des banques dans la digitalisation des services les expose davantage à la concurrence d'autres établissements plus digitalisés ou opérateurs étrangers spécialisés. Considérant la forte exposition des banques au risque souverain (avec un stock de plus de 400 Md€ de titres souverains italiens, soit 10,5% du total de leurs actifs), la situation des petits établissements préoccupe M. Visco qui encourage des stratégies de rapprochement. La persistance de tensions sur le spread complexifie davantage toute nouvelle levée de capital susceptible de contribuer à la consolidation des établissements encore trop exposés aux retournements de conjoncture. Le gouverneur a appelé à une plus grande intégration européenne qui, par l'achèvement de l'union bancaire et de l'union des marchés de capitaux, permettrait un réel partage des risques.

En 2018, les banques italiennes ont renoué avec les bénéfices et la rentabilité.

La rentabilité des banques italiennes s'est renforcée par rapport à l'année précédente (RoE de 5,7%, +1,6 pp en g.a), avec un rattrapage significatif des établissements de petite taille (4%, +2,4pp, contre 6,2%, +1,5pp pour les grands établissements). Ces performances sont imputables à la progression du produit net bancaire (PNB), à la demande de crédits (+2,5 pp en moyenne sur l'année) et à la réduction des coûts opérationnels (-2,3% en g.a) et du réseau d'agences (1 970 fermetures, -7,8%). Dans un contexte de ralentissement de la dynamique de crédit (+1% au secteur privé au T1/2019, -1,5 pp) du fait de l'essoufflement de la croissance et de la légère progression des taux (+0,1pp pour les prêts aux ménages entre novembre 2018 et février 2019), les bénéfices des sept principales banques italiennes accusent au 1^{er} trimestre un repli de 12% en g.a (2,69 Md€), et ce, malgré la diminution des coûts opérationnels (-3,4%, 7,3 Md€). Le stock brut de créances détériorées (NPL) détenu par les établissements bancaires a continué de baisser (-28%) pour se stabiliser à 189 Md€ (8,6% des encours de crédits, -2,4 pp en g.a). Le secteur reste exposé aux titres souverains italiens (393 Md€ fin mars 2019, soit +19% par rapport fin 2017).

Les négociations relatives à la reprise de la banque Carige se poursuivent.

Après le retrait de l'offre du fonds d'investissement BlackRock le 9 mai dernier et l'extension de délai accordée par la BCE pour la présentation des offres (sans échéance précisément fixée, néanmoins restreinte « à quelques semaines »), les administrateurs de la banque Carige travaillent à l'émergence d'une solution de marché soutenue par le gouvernement, l'actionnaire majoritaire (M. Malacalza) et le fonds de garantie des dépôts (FITD). D'autres fonds d'investissements ont manifesté leur intérêt pour participer à l'augmentation de capital (estimée à environ 650-700 M€) de la banque génoise. Le nom des fonds Warbug Pincus, Vårde et Blackstone sont évoqués, ainsi que ceux d'Apollo et Hellmann & Friedman. Pourrait également intervenir le fonds d'investissement SGA, propriété de l'Etat, pour acquérir un stock de 1,9 Md€ de créances détériorées. En l'absence de solution de marché, malgré la

réticence des autorités, une recapitalisation de précaution pourrait être envisagée avant la date limite du 30 septembre (ce que prévoit par le décret-loi du 8 janvier 2019).

Le résultats sur l'exercice 2018 sont encore déficitaires (-272,8 M€, contre -388,4M€ en 2017), malgré une forte réduction des coûts opérationnels (-10%° en 2019, 350 licenciements ont été actés, auxquels pourraient se rajouter 1 250 autres, prévus dans le nouveau plan industriel présenté en février 2019, sous réserve de négociation avec les syndicats.

La Commission européenne fait appel de l'arrêt « Tercas » rendu par le Tribunal de l'Union européenne.

Dans son arrêt rendu mi-mars 2019, le Tribunal de l'Union européenne avait annulé la décision de la Commission qui qualifiant « d'aide d'Etat » l'intervention du fonds de garantie des dépôts bancaires (FITD) en faveur de la banque Tercas en 2015. Le FITD, auquel contribuent obligatoirement l'ensemble des banques italiennes, est habituellement régulièrement sollicité pour venir en soutien des établissements en difficulté. Il ne l'est plus depuis l'arrêt européen, ce qui a affecté la gestion des crises des banques survenues entre 2015 et aujourd'hui. A l'annonce de l'arrêt du Tribunal, certaines banques, dont Banco Popolare di Bari (acquéreur de Tercas en 2015), ont engagé une démarche d'indemnisation des surcoûts nés de la décision de la Commission. La Commission a motivé sa décision d'appel par le besoin d'une « clarification des modalités d'application des règles européennes en matière d'Etat aux sauvetages bancaires », car « l'arrêt semble se démarquer des standards établis par l'application de la loi ».

Si la procédure à « double voie » se précise, la mise en œuvre du fonds d'indemnisation des épargnants lésés reste conditionnée à l'accord de la Commission européenne.

L'article 36 du décret-loi « croissance » (du 30 avril 2019) fixe les modalités de fonctionnement du fonds d'indemnisation des épargnants victimes de pertes consécutives aux récentes crises bancaires. Il renvoie la définition des critères d'indemnisation à des décrets ministériels dont un a été adopté le 10 mai 2019. Ce texte confirme les orientations contenues en loi de finances relatives aux catégories d'épargnants éligibles (personnes physiques, entrepreneurs individuels, cultivateurs, microentreprises, associations), aux titres financiers concernés (actions et obligations subordonnées de banques ayant été liquidées entre le 17/11/2015 et le 31/12/2017), ainsi qu'aux seuils d'indemnisation (respectivement 30% et 95% des valeurs nominales) dans la limite d'un plafond de 100 000€ par épargnant. Le texte précise la procédure d'indemnisation à « double voie » - introduite par le décret-loi « Croissance » : l'indemnisation est automatique (sans reconnaissance préalable du *misselling* par un tiers indépendant) sous réserve de satisfaire à la condition de ressources (< 35 000 € de revenus imposables annuels) OU de patrimoine (< 100 000 € de patrimoine financier).

Signé par le ministre Tria, le décret n'a pas encore été publié au journal officiel, et des amendements au décret-loi « Crescita » sont en de discussion dans les deux chambres parlementaires. L'avis de la Commission sur la conformité de la procédure automatique aux règles d'aides d'Etat est également attendu. Ces retards supplémentaires suscitent la colère des associations des épargnants qui, mercredi 5 juin, ont manifesté devant la Chambre des Députés.

La Commission européenne a donné son accord à la prorogation du mécanisme de garantie publique pour les opérations de titrisation de crédits détériorés (GACS).

A la fin du mois de mai, la Commission a donné son feu vert à la prorogation du dispositif GACS (prévu dans le décret-loi du 25 mars 2019, converti en loi le 20 mai 2019) pour une durée de deux ans, prorogeable une troisième année. Les conditions d'accès ont été resserrées par rapport aux dispositifs précédents (renchérissement de la garantie, éligibilité des seuls instruments dont la notation est au moins triple B contre *investment grade* précédemment). Selon les estimations du Trésor italien, la prolongation du GACS permettra la titrisation de 10 Md€ de NPL (dont 2 Md€ de tranches senior).

Le mécanisme introduit en Italie en 2016, prorogé jusqu'au 7 mars 2019, aura permis la titrisation d'environ 50 Md€ de crédits détériorés bruts (21 opérations au totale), dont 14 opérations pour la seule année 2018.

Le Président Guzzetti a été remplacé par Francesco Profumo à la tête de l'Association des fondations d'origine bancaire et des caisses d'épargne (ACRI) et par Giovanni Fosti à la présidence de la fondation Cariplo (fondation bancaire du groupe Intesa Sanpaolo - Milan).

A la fin mai 2019, après 20 ans d'engagement, le président de la Compagnie de San Paolo (seconde fondation bancaire du groupe Intesa Sanpaolo - Turin), Francesco Profumo, a été élu à la présidence de l'ACRI. Très attaché à la ville de Turin, cet ancien directeur du Conseil National de la Recherche et ancien ministre de l'instruction, des universités et de la recherche, est actuellement le président du campus italien de l'ESCP. L'ACRI représente les intérêts des 82 fondations d'origines bancaires : avec un total de 46,1 Md€ d'actifs, actionnaires minoritaires de leurs banques d'origine, ainsi que de la Caisse des Prêts et des Dépôts (15,93%), elles fournissent environ 1 Md€ de dons, en soutien des territoires italiens. Le nouveau président s'est engagé à renforcer les relations de l'ACRI avec les collectivités locales et nationales et à créer un fonds national de lutte contre le chômage des jeunes.

M. Guzzetti a quitté également la présidence de la fondation Cariplo qu'il occupait depuis 1997, où lui a succédé Giovanni Fosti, au terme d'un vote à l'unanimité de la Commission centrale de bienfaisance (organe décisionnel de chaque fondation d'origine bancaire). Originaire de la province de Sondrio (Nord), directeur du département « *Education for Government & Non-Profit* » de l'école de Management de l'Université Bocconi où il enseigne l'économie, M. Fosti était également membre de la précédente commission centrale de bienfaisance.

NOMINATIONS

Biagio Mazzotta est nommé à la direction de la Ragioniera Generale dello Stato

M. Biagio Mazzotta a été nommé Comptable général de l'État (*Ragioniere Generale dello Stato*) en conseil des ministres, le 20 mai 2019, sur proposition du ministre de l'économie et des finances.

Biagio Mazzotta succède à Daniele Franco à la tête de la Ragioneria dello Stato, direction du ministère de l'économie et des finances chargée de missions équivalentes à celles de la direction générale du budget et celles de comptabilité publique de la direction générale des finances publiques.

Diplômé en économie de l'université de Rome La Sapienza, M. Mazzotta a rejoint la Ragioneria dello Stato (RGS) en 1989. Il y a travaillé de 2007 à 2011, en tant que directeur de service, puis d'inspecteur général chef de l'Inspection générale du Budget.

M. Mazzotta était, depuis 2017, directeur général de la Sogei, société publique contrôlée par le ministère italien de l'économie et des finances en charge du développement et de la gestion des services informatiques ainsi que de la digitalisation de l'administration publique italienne.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « Sostenibile ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#). Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Rédigée par : Béatrice Di Piazza, Benoît Lemonnier, Laurent Lesprit, Capucine Louis
Coordonnée par : Federica Mercanti
Revue par : Vincent Guitton

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional